

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
TELEPHONE 31	7 fr.	13 fr.	24 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La crise des changes. Temps d'arrêt! Mais le redressement définitif dépend d'une politique solide et d'un programme d'avenir. — L'avis de la presse, voire de la presse cartelliste!... — La défense de la lire. — La crise belge. — Les crises européennes se dénouent une à une.

La crise des changes subit un temps d'arrêt.

Nos dirigeants sont enfin intervenus et « l'intervention » s'est traduite par une amélioration appréciable du franc.

Le « français moyen » aurait tort, pourtant, de supposer que la crise est terminée!...

Par « la manœuvre et l'action » on peut réussir dans une mesure étroite et limitée. « L'intervention » agit, comme l'écrivit notre confrère Romier, exactement comme un « frein ». Quand on a recours uniquement au frein, ce dernier « chauffe » et se rompt.

« Si l'intervention que l'on prépare, dit notre confrère, ne précède pas la mise en œuvre rapide d'un plan général, non seulement monétaire, mais économique et politique, elle ne produira, pour finir, qu'un effet de découragement. »

On a annoncé d'autre part que l'or de la Banque de France devait, comme la masse de manœuvre constituée en Amérique, jouer son rôle dans la lutte contre les spéculateurs à la baisse du franc.

Cette décision serait grave.

L'or est la garantie suprême du billet de banque.

A l'heure actuelle, son emploi dans des achats massifs obtiendrait le résultat voulu, mais à quel prix et pour combien de temps?

Et une fois la masse d'or employée, qu'arriverait-il?

La spéculation reprendrait plus fort que jamais et, dès lors, sans contre partie possible, d'où une panique probable.

Le moment serait favorable à tous les coups de force souhaités par les extrémistes.

C'est résultat inéluctable, qui se présente à l'esprit des gens même les moins avertis, nous incite à penser que l'information publiée par certains journaux est exagérée et qu'on ne songe aucunement à sortir des caves de la Banque l'or qui y est accumulé.

Le seul remède à la situation actuelle est l'intervention énergique du gouvernement, mais une intervention appuyée par une politique solide et un programme d'avenir.

Mais qui peut élaborer et appliquer ce programme? Seul un gouvernement qui se placerait au-dessus des luttes de partis.

C'est l'opinion des gens sensés, qu'ils soient de droite, du centre ou de gauche, si l'on excepte les extrémistes qui ne rêvent que chambardement.

Louis Forest, le distingué chroniqueur du *Matin*, traduit, dans un fillet plein de bon sens, le sentiment général du pays.

« Le grand défaut de presque tous nos parlementaires, dit-il, est de croire qu'ils sont plus intelligents qu'ils ne le sont. On ne peut leur en vouloir de cette erreur, parce qu'elle est sincère. Quand ils ne sont pas au gouvernement, à les entendre, tout irait mieux s'ils y étaient. Quand ils y sont, le public est obligé de constater que ces parlementaires étaient victimes d'une illusion. »

Exemple : lorsque le cartel des gauches se constitua, on fit de grandes campagnes contre M. Poincaré. On l'appela « Poincaré-pain cher ». Chaque fois que le pain augmentait d'un sou, on criait : « C'est la faute à Poincaré ! » M. Poincaré disparut de ce fait ; mais il suffit d'aller chez le boulanger pour constater, devant une miche, que le prix du pain n'a pas diminué.

Ceux qui avaient dit : « Avec nous, ça changera ! » se sont donc trompés. Ils croyaient être les maîtres des événements ; les événements se sont chargés de leur donner tort.

Aussi voit-on naître, dans le public qui raisonne, un courant d'esprit qui

se résume comme suit : Vous avez beau dire, vous n'êtes pas plus malins les uns que les autres. La somme des intelligences, au Parlement, n'est pas assez grande pour que vous vous tiriez dans les jambes sans tirer en même temps dans celles des électeurs... Puisque, en vous chamailleant, vous n'arrivez à rien mettre debout, essayez donc à droite, au milieu et à gauche, de ne plus vous chamailleant, d'unir vos efforts. Vous ne pouvez pas sauver le pays en vous donnant des coups de poing... Essayez de le sauver en vous serrant les coudes ! Ne dites plus : « Nous sommes plus malins que vous ! » Dites : « Nous ne sommes pas plus malins que les uns que les autres », et il se peut qu'en mariant de la sorte tous vos petits lumignons vous finissiez peut-être par faire une lumière. »

Voilà, nous le répétons, le langage du bon sens.

Voilà ce que pensent les trois quarts des électeurs.

Cela ne devrait-il pas suffire pour que nos députés remettent à demain leurs navantes discussions, afin de se consacrer uniquement au salut du pays ?

C'est assez, semble-t-il, l'avis d'un cartelliste de marque, Pierre Bernard, qui écrit dans le *Quotidien* :

« ...Au surplus, le gouvernement se rend si bien compte de la gravité de l'heure, de l'insuffisance de ses propositions, de l'urgence de mesures efficaces et directes, qu'il est prêt, assure-t-on, à se retirer, pour céder la place à un ministère dont la constitution même serait une garantie d'action. »

Et plus loin, en conclusion :

« ...Toutefois, ce que nous voulons mettre en évidence aujourd'hui, c'est qu'il y a consentement général à réclamer du pouvoir un programme et des réalisations. »

Un programme net, des réalisations promptes.

L'ère des discours, des explications, des consultations, des commentaires est close.

On est trop près de l'abîme. Il faut agir. »

Or quel gouvernement pourrait donc agir avec certitude du succès, s'il ne peut s'appuyer sur la totalité de la représentation française ?

L'heure est grave ! Raison de plus pour en appeler à tous les concours, comme en 1914. Cette solution seule, en la circonstance, peut redresser totalement, la situation compromise de la nation.

Qui oserait soutenir, en effet, que ce rétablissement peut être obtenu par une politique qui dresse une moitié du pays contre l'autre moitié ?...

« L'opération, pour suivre un cours normal, écrit la *Dépêche* du 24 mai, DOIT SE DÉROULER DANS UNE ATMOSPHÈRE DE CONCORDE ET D'UNION. »

En attendant ce résultat... idéal, faisons confiance à nos gouvernants qui « interviennent » énergiquement pour la défense du franc.

Qu'ils prennent exemple sur l'attitude des défenseurs de la lire !

A Rome, disent les informations, le gouvernement continue à prendre, pour la défense de la lire, des dispositions rapides et énergiques dont les résultats démontrent l'efficacité.

Après un décret instituant auprès de la direction du Trésor un bureau spécial pour les changes, dont le personnel n'appartient pas à l'administration mais est recruté parmi les personnes particulièrement compétentes en opérations bancaires, le gouvernement a pris un décret limitant jusqu'à nouvel ordre aux seules bourses de Milan et de Rome les opérations sur les changes.

On sait que, d'autre part, il existe une série de mesures très sévères obligeant les acheteurs de devises étrangères à justifier leurs demandes ; ces mesures sont appliquées ces jours-ci avec la dernière rigueur.

On peut être certain, écrit le *Lavoro Italiano*, qu'aujourd'hui aucune partie de devise étrangère, si petite qu'elle soit, n'a été cédée sans justification de documents. La Banque romaine a refusé de céder 500 francs parce que la demande n'était pas accompagnée d'un passeport attestant que la somme demandée servait pour les frais d'un voyage à Paris.

Le journal tient à signaler la conduite exemplaire des agents de change.

La rigueur italienne a du bon !...

La crise politique belge s'est terminée par la constitution du ministère Jaspas.

On avait escompté un ministère Brunet.

M. Emile Brunet, président de la Chambre, jouit dans son pays d'une très grande autorité. Il voulait constituer un Cabinet au-dessus des partis. Il estimait cette condition nécessaire et indispensable pour redresser la situation financière de son pays.

Les rivalités des groupes n'ont pas permis à M. Brunet d'aboutir.

Le roi a eu recours à l'habileté de M. Jaspas qui a tenté, lui aussi, un ministère de concentration.

Néanmoins ce Cabinet reste une déception pour l'opinion publique. Il ne réalise pas le « grand ministère » que l'on escomptait. Son action sera difficile car les socialistes, s'ils ont donné leur adhésion, ont posé des conditions qui peuvent entraver l'action de M. Jaspas.

Pourtant les forces économiques du pays sont largement représentées dans ce ministère. Cela permet d'espérer que l'action gouvernementale rencontrera tous les concours nécessaires au succès et que le libre jeu des lois et des phénomènes économiques ne sera plus faussé. On doit espérer qu'avant la fin de l'année la Belgique aura enfin une monnaie stable, ou une nouvelle monnaie.

On ne connaît que dans quelques jours, sans doute, le programme de M. Franqui, ministre du Trésor, qui est le pivot de la combinaison et qui aurait un plan très défini pour le redressement financier de son pays.

Ce plan serait fortement appuyé par M. Jaspas qui aurait l'intention de demander au Parlement des pouvoirs étendus en matières financières et administratives.

La tâche du nouveau ministère est lourde et ingrate. Comme chez nous, la situation financière est telle qu'il faut de la part de tous les ministres beaucoup d'abnégation pour participer au gouvernement. Le correspondant du « Temps » estime, cependant, que l'habileté, la persévérance et l'expérience des affaires du Premier ministre permettent d'envisager avec confiance le redressement attendu.

Une à une se sont dénouées les crises qui avaient éclaté en Europe.

L'Angleterre a triomphé d'une menace angoissante.

En Allemagne, les dissentiments se bornent, pour le moment, à un changement de chancelier.

En Belgique, M. Jaspas va faire de son mieux pour redresser une situation aussi difficile que la nôtre.

En Pologne même, le calme est revenu. Du moins dans la rue... car il semble bien qu'une partie du pays redoute les événements de demain. On ne voit pas bien comment peut se dénouer la situation, si le Président élu demain à la place du Président démissionnaire n'est pas un partisan résolu du maréchal Pilsudski. Ce dernier renouvellera-t-il son geste ?...

Espérons, pour la tranquillité de l'Europe, que pareille éventualité ne se produira pas.

Quoi qu'il en soit, les crises se dénouent une à une !

Toutes ces solutions sont peut-être plus provisoires que profondes, mais dans l'état d'effervescence où se débat la vieille Europe, il est difficile d'obtenir mieux que des solutions d'attente !...

INFORMATIONS

A Genève

La Conférence du désarmement

Le comité préparatoire de la conférence du désarmement s'est occupé du rôle que pouvait jouer le potentiel de guerre dans le problème du désarmement.

M. Paul Boncour a fait à ce sujet des propositions précises qui ont été virtuellement adoptées après des réserves de lord Robert Cecil. Ces propositions comportent trois points importants :

1° Le désarmement ne peut s'opérer sur des bases purement mathématiques ;

2° Chaque pays devra faire parvenir à la conférence des propositions précises et quantitatives, soit pour une limitation, soit pour une réduction de ses armements, avec les justifications tirées des éléments contenus dans la question 5 (potentiel de guerre) ;

3° Pour apprécier ces justifications, il conviendra de confier aux organisations techniques de la conférence, le soin de préciser les éléments de la question n° 5.

En Allemagne

Tout danger de coup d'Etat n'est pas écarté

Interviewé par le représentant berlinois de la *Nouvelle Presse Libre*, au sujet des possibilités du coup d'Etat en Allemagne, le président du conseil prussien, M. Brauns, a déclaré notamment qu'à son avis, tout danger n'est pas entièrement écarté et que les organisations d'extrême-droite présentes, en ce moment, pour l'Allemagne, un danger beaucoup plus grand que les organisations communistes.

La convention aérienne franco-allemande

Samedi, au quai d'Orsay, M. Briand et M. von Hoesch ont signé les documents qui, le 17 mai, avaient été paraphés et qui sont relatifs à l'aviation allemande. C'est d'abord le régime de l'aviation civile allemande dont la conférence des ambassadeurs a eu à s'occuper parce qu'il est prévu par le traité de Versailles. C'est ensuite la convention franco-allemande qui a surtout un caractère commercial (ligne de Paris à Varsovie, Paris-Berlin et Berlin-Madrid).

En Belgique

Le roi Albert fait appel à l'union

Le nouveau cabinet a adopté le texte de la déclaration gouvernementale.

On assure que parmi les mesures que compte préconiser M. Franqui, d'accord avec M. Houtart, ministre des finances, il y aurait notamment le doublement de tous les impôts indirects : taxe de transmission, taxe de luxe, taxe sur les spectacles, etc.

La moitié des recettes ainsi obtenues servirait à alimenter une caisse de consolidation et à amortir la dette flottante belge.

Le message royal

Le roi a adressé à M. Jaspas, premier ministre, une lettre dans laquelle il fait appel à l'union de tous les Belges pour collaborer avec le gouvernement au relèvement du franc.

En Angleterre

Après la grève générale

Le lord chancelier, l'attorney général et le sollicitor général ont été chargés par le cabinet britannique d'étudier dans tous ses détails la loi qui régit les trade-unions et les conflits industriels dans le but de suggérer les modifications nécessaires pour éviter à l'avenir toute possibilité de déclaration d'une grève générale sans le consentement des intéressés et surtout sans qu'une majorité d'au moins des deux tiers ait décidé de l'attitude à adopter.

Et le port de Cherbourg fournit du charbon

Le port de Cherbourg, habitué à recevoir du charbon anglais, est ravi-taillé depuis quelques jours en combustible du Nord, ce qui lui permet d'en procurer aux navires britanniques.

L'un de ceux-ci a dû gagner Cherbourg en chauffant ses chaudières au bois.

Les navires effectuant les transports de primeurs pour les îles anglo-normandes et la Grande-Bretagne viennent également faire leurs soutes au Homet.

Les Négociations franco-soviétiques

Les délégations en présence présentent des thèmes inconciliables

Les représentants des Soviets, après plus d'un mois de débats, offrent maintenant 40 millions de francs-or, un peu moins du tiers de ce que revendique la délégation française.

M. de Monzie et ses collègues ont demandé que le service des coupons fut repris à un taux de 25 à 30 0/0 l'an-nuité-or. C'est le taux qui a été consenti à divers pays débiteurs, et il n'y a aucune raison d'exonérer les Soviets de la règle commune.

Les délégués français font toujours dépendre de la reprise immédiate du service des coupons le développement ultérieur des négociations. Les délégués de Moscou ont vivement insisté pour que les négociations ne fussent pas rompues.

Au Maroc

Nous tenons les positions les plus solides d'Abd-el-Krim

Dans la journée du 21 mai, les troupes du groupement de Taza ont exploité leur succès des jours précédents. La première division a progressé au delà du Djebel Roukdi et nos partisans ont atteint Dar el Hadj et le Djebel Talmar Sandouk, à 15 kilomètres de Targuist. Le pays des Beni Amret occupé s'est soumis en majeure partie. La division marocaine a progressé de 5 kilomètres au nord-ouest de Bou Zineb ; elle tient le Djebel Bou Saada et Si El Hadj Youssef chez les Oulad Abbo. Nos partisans ont atteint Bouhout, au nord des Beni Amret. La troisième division, en liaison avec les troupes espagnoles du secteur de Melilla, a progressé vers l'oued Nekor, dans la région de Ait Ikou, du Djebel Tammerzout et d'Asraf Ine. Les gnomiers ont poussé une reconnaissance jusqu'au Djebel Hamman.

Où est Abd-el-Krim ?

On avait annoncé qu'Abd el Krim était prisonnier de ses partisans. En réalité, on ne sait pas où il se trouve. On déclare qu'il s'est enfui et s'apprêterait à se réfugier à Tanger.

Vaincre ou mourir !

Mais on annonce qu'il aurait, d'autre part, adressé une proclamation à ses fidèles, les enjoignant de vaincre ou de mourir. Il y a tout lieu de croire, en effet, qu'Abd el Krim opposera une résistance désespérée surtout dans les montagnes de l'Ouest où il peut compter sur le dévouement aveugle des Djeballas et des Andjeras.

En Syrie

Vif combat

Une reconnaissance effectuée par des unités libanaises a donné lieu à un vif combat, qui a permis de préciser les positions défensives des rebelles, ainsi que leur importance. L'aviation a bombardé les centres de résistance de l'ennemi dans le Liban. Les troupes amenées par voie ferrée gagnent la région de Bekaa et d'Akroun.

En Italie

Femmes et jeunes filles fascistes ne porteront plus la chemise noire

A l'avenir, les femmes et les jeunes filles fascistes n'auront plus le droit de porter des chemises noires, qui seraient uniquement réservées au sexe masculin.

En Chine

La guerre civile reprend

Malgré une violente opposition, le docteur Yen se maintient au pouvoir avec ses ministres, partisans de Ou-Pei-Fou et qui sont venus prendre leurs fonctions à Pékin.

Une grande activité militaire règne à Moukden où Tchang-Tso-Lin préside à de nombreux conseils. Il dirige contre les troupes de Kalgan, l'élite de l'armée, sous le commandement de Outzicheun, gouverneur du Tsitsikar.

Un conflit est imminent entre Sun-Tchouen-Fan-Toupan, de Sanghaï, et Tchang-Tsung-Toupan, de Shantung allié à Moukden et revenu dans cette province pour combattre les lances noires.

Les troupes d'Ou-Pei-Fou assiègent depuis le 16 avril la ville de Sian-Fou, dans la province du Shansi, défendue par les troupes du Kouo-Ming-Chun.

En Pologne

L'Assemblée nationale convoquée le 31 mai

Le maréchal de la Diète, M. Rataj, a annoncé officiellement que l'assemblée nationale chargée d'élire le Président de la République, serait convoquée à Varsovie, le 31 mai, à 10 heures du matin.

« J'ai obtenu la promesse du gouvernement, a dit M. Rataj, que l'Assemblée jouira de sa complète liberté. Si j'apercevais au dernier moment que la liberté de l'assemblée est menacée par quoi que ce soit, je différerais la date de la convocation et désignerais un autre lieu. J'examine en ce moment la question de savoir si le président élu devra prêter serment à

Varsovie ou à Poznan ou à Cracovie pour montrer ainsi l'unité de l'Etat. Je n'ai pas encore pris de résolution à ce sujet. »

Le futur président

Le maréchal Pilsudski est candidat à la Présidence de la République. Il semble que son élection soit certaine.

La nouvelle République libanaise est fondée

M. Henry de Jouvenel a proclamé solennellement au palais du gouvernement à Beyrouth, l'existence de la nouvelle République libanaise.

M. Doumergue à Metz

Le Président de la République s'est rendu, dimanche, à Metz pour présider le banquet de clôture du Congrès national des Associations de mutilés de guerre.

Il a été reçu à la gare par une foule énorme qui l'a vivement acclamé.

Au Congrès de la Ligue de l'Enseignement

A la séance de clôture du congrès de la Ligue de l'Enseignement, qui a eu lieu à St-Etienne, M. Herriot a prononcé un discours dans lequel il a déclaré qu'il était nécessaire « de contribuer à la formation de ce large statut intellectuel dans lequel il y a pas de démocratie véritable, au sens noble du mot ».

« ...Disons-le une fois de plus, répétons-le aussi souvent qu'il sera nécessaire : la laïcité n'est ni une confession, ni un dogme. Elle se définit la méthode qui tend à affranchir des confessions et des dogmes, sans empiéter sur leur domaine réservé, toutes les instructions et tous les services d'intérêt commun. Notre maître, Ernest Lavisse, aimait à expliquer aux petits enfants de son village, en des discours où son aimable bonhomie fleurit, que le mot « laïque » est le correspondant savant, tiré du grec, du mot « populaire », emprunté au latin. Oui, laïque et populaire, c'est une même idée, une idée dont il serait beau d'esquisser l'histoire à travers les siècles. »

Tirages financiers

Le numéro 1.174 est remboursé par 100.000 francs.

Le numéro 516.809 est remboursé par 10.000 francs.

Les douze numéros suivants sont remboursés chacun par 1.000 francs : 125.707, 826.588, 746.972, 848.767, 1.044.437, 1.136.183, 1.184.879, 1 million 460.304, 1.593.887, 1.659.366, 1.719.751, 1.925.759.

100 numéros sont remboursés chacun par 500 francs.

CHRONIQUE LOCALE

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Le 27, le Parlement va rentrer. Il sera en bonne forme pour faire du travail, après 3 semaines de repos.

Fera-t-il du bon travail ? Rien ne le prouve. Mais ce qui est certain, c'est qu'il va commencer à « turlupiner » le Gouvernement par des interpellations.

En effet, on annonce qu'il y a, déjà, sur le bureau de la Chambre, 20 demandes d'interpellation qui sont déposées.

Parmi les plus importantes, on cite celles de MM. Nogaro, Vincent Auriol et Blum sur la chute du franc ; celles de MM. Doriot, Ernest Lafont, Renaudel et Guy de Montjou sur le Maroc ; celles de M. René Richard sur les accords de Washington, de M. Milhaud sur le traité germano-russe, une autre sur le plan Dawes, du général Girod et de M. Doriot sur les incidents du « Sidi-Ferruch », de M. Chaussey sur le discours de M. Millerand à Melun, enfin de M. Henri Fontanier sur les arrestations des syndicalistes au Maroc et de M. Baranton sur la suppression de la liberté de la presse en Tunisie.

Mais d'autres viendront sans doute encore s'ajouter à celles-ci avant le 27.

Alors ? Eh bien ! alors, s'il faut discuter toutes ces interpellations, ce sera du temps perdu.

Car, la plupart de ces interpellations ne présentent pas un caractère

urgent, et il semble bien qu'il n'y en ait qu'une qui mérite d'être discutée, celle qui a trait à la chute du franc, c'est-à-dire à la situation financière.

Cette question domine, pour l'instant, toutes les autres questions. La valse de la livre et du dollar n'est pas un spectacle joyeux pour le pays.

Qu'advient-il, disait-on ces jours derniers, quand la livre était montée à 175 points, si elle arrive à 200 ?

Il est évident que la situation ne serait guère bonne pour personne. Et c'est pourquoi, il est urgent que le Gouvernement se décide à demander au Parlement les moyens pour stabiliser le franc.

On ne fera croire à personne qu'il n'est pas possible de trouver ces moyens, parce que tout le monde sait que si la grosse finance le voulait, elle aurait vite remis de l'ordre dans notre trésorerie.

Mais encore, pour cela, il faut que le Parlement ne se contente pas de perdre ses séances en palabres sur des questions plutôt oiseuses.

Il n'y a, pour l'instant, que la question financière qui compte, qui prime toutes les autres questions.

La rentrée des Chambres aura lieu le 27 : que le Parlement donne au Gouvernement, tout de suite, les moyens pour réprimer la spéculation sur les changes et pour mater les fraudeurs du fisc.

Seulement, pas d'attermoiement, pas d'égards pour personne, même s'il était prouvé que des fraudeurs se trouvent parmi les politiciens.

Déjà le temps que l'on signale les méfaits des fraudeurs, on doit bien connaître ces fraudeurs !

Dans tous les cas, les parlementaires qui rentrent de congé connaissent l'opinion de leurs électeurs au sujet de la situation financière du pays. Ils devraient bien tenir compte de cette opinion !

LOUIS BONNET.

PAYS CHARMANT !

La France est un pays charmant qui plaît énormément à nos très chers amis et créanciers Anglais et Américains.

Les fêtes de la Pentecôte ont été l'occasion pour les Anglais, notamment, de nous donner une preuve de leur amitié !

Us sont, disent les journaux, arrivés par bandes à Ostende, Dieppe, Boulogne et Paris. Ils ont fait honneur aux menus de nos restaurants et se sont égayés dans les établissements divers, dansings compris.

Qu'est-ce que cela leur a coûté ? Une dizaine de livres au maximum leur a permis de se payer le voyage et de nombreuses fantaisies.

Le plus putoin de nos chers alliés est en mesure de profiter de notre bonne hospitalité.

En vérité, au cours du change, cette hospitalité est largement généreuse. Malgré les « coups de fusil » des restaurateurs, nos Alliés peuvent venir en France, et profiter des plaisirs de toutes sortes qui ne sont plus guère permis aux Français eux-mêmes, à moins qu'ils ne soient de nouveaux riches.

Nos chers Alliés auraient tort de rester chez eux pendant les congés. La France est un pays charmant pour les étrangers. Il faudra bien que la redevance, un jour, pour ses nationaux qui trouvent que leurs intérêts ne sont pas trop bien défendus depuis deux ans !

LOUIS BONNET.

CHRONIQUE QUERCYNOISE

« Le Banquet »

Banquet substantiel, sans cesse varié bien qu'ordonné de main de maître, partout saupoudré de sel parisien, relevé parfois d'une pointe d'ail méridional... Que de convives à la grande table et quelle diversité de gestes et de propos dans la communauté des appétits ! La table à part, elle par l'autre, compte peu de convives ; mais ils sont de telle envergure qu'ils éclipsent leurs voisins de la curée en commun. La moitié du livre de M. Gustave Guichés est consacrée à ses trois commensaux particuliers. Ensuite, il participera à la cène générale, à une infinité de communions plutôt, depuis les plus intimes jusqu'à celles que l'on célèbre avec croix et bannière.

Une dizaine d'années de notre littérature (celle période brillante qui va de 1887 à la veille de l'Exposition de 1900) nous est offerte en une fresque aux motifs changeants qu'unifie l'allégorie du Banquet.

Fresque prodigieusement vivante ! Cette résurrection d'un passé trop négligé peut-être parce qu'il est trop récent, est si colorée, si mouvementée, si émouvante et si réjouissante à la fois qu'on applaudit M. Albin Cahuet quand, dans « l'Illustration », il décerne au maître d'Albas le magnifique titre de « Michelet de l'histoire littéraire ! » Point de portrait figé dans un cadre rigide. Tous les personnages de M. Guichés respirent, agissent, souffrent librement devant nous, ce qui nous explique leur bonheur et même leur talent beaucoup mieux que leur œuvre elle-même. Ils se dressent réellement sous nos yeux, non pas avec les poses guindées que peintres et sculpteurs leur ont infligées dans les musées ou sur les places publiques, mais avec leur façon d'être de tous les jours, leur beauté ou leur laideur coutumières, leurs vertus et leurs manies. Nous ne les voyons pas seulement dans leur cabinet, dans la rue, dans des salles de rédaction ou chez l'éditionneur ; nous pétronons dans les pièces les plus secrètes

LES FÊTES DE CAHORS

Une attraction originale

Les Fêtes de 20 juin à l'organisation desquelles le Comité de Cahors, placé sous la Présidence d'Honneur de M. de Monzie, Ministre des Travaux Publics et Maire de Cahors et de M. Castanet, Préfet du Lot apportent tous ses soins comprendra une attraction originale inconnue de nos régions.

Les Farandoleurs et les Tambourinaires de Provence ont été engagés pour cette manifestation et leurs danses entraînantes, leurs improvisations musicales, la fouge extraordinaire de leurs farandoles, l'exubérante gaité qu'ils savent provoquer donneront un cachet tout particulier et inattendu aux Grandes Fêtes des 19 et 20 juin.

La Société de Salon-en-Provence qui a bien voulu accepter de se rendre à Cahors a obtenu partout où elle s'est produite un succès d'enthousiasme inoubliable.

C'est un spectacle qu'il faut avoir vu car il ne ressemble à aucun autre et n'a rien de commun avec les exhibitions qu'offrent parfois des entrepreneurs de spectacles.

Les Farandoleurs et les Tambourinaires qui se rendront à Cahors le 20 juin composent une Société d'une quarantaine d'exécutants, dame, demoiselles et jeunes gens.

Nous n'entreprendons pas de décrire le programme, d'ailleurs d'une infinie variété, qu'ils feront défiler sous les yeux du public. Ceux qui voudraient une idée de ce que sont les Farandoleurs et les Tambourinaires, n'auront qu'à relire les œuvres des grands écrivains Provençaux, Alphonse Daudet, Mistral, Jean Aicard...

Ajoutons que la Société qui se rendra à Cahors et qui n'a jamais paru encore dans aucune ville du Sud-Ouest, a fait des conditions toutes particulières au Comité en raison du but des fêtes, dont, comme on le sait, l'entier bénéfice sera versé à la Caisse Nationale d'Amortissement.

Le Comité des Fêtes de Cahors avait fait connaître à M. de Monzie, Ministre des Travaux Publics, Maire de Cahors, que le bénéfice des journées des 19 et 20 juin prochain serait versé à la Caisse Nationale d'Amortissement. M. Gau vient de recevoir la lettre suivante :

Cabinet du Ministre des Travaux Publics,

MON CHER AMI,

Votre idée est excellente et je vous adresse ainsi qu'à vos amis, membres du Comité, toutes mes félicitations pour l'heureuse initiative que vous venez de prendre en proposant le versement intégral du produit des Fêtes de Cahors, à la Caisse d'Amortissement.

Je souhaite très vivement que votre généreux exemple soit suivi par notre département tout entier.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments bien dévoués,

DE MONZIE.

Cours de côté

La course de côté organisée par le Comité des Grandes Fêtes de Cahors s'annonce comme une manifestation sportive dépassant en éclat les précédentes les plus optimistes.

Cette épreuve sera courue sur un parcours particulièrement intéressant.

La route choisie, aux portes de Cahors, porte le nom de côté de Roquebillères. Elle est célèbre dans la région, tant par le pourcentage élevé de son profit que par la difficulté de ses virages.

C'est une épreuve sportive de tout premier ordre qui se déroulera à Cahors le 20 juin.

Le départ aura lieu à 14 heures très précises.

Parmi les coureurs engagés, citons MM. Boillot et Rigal pour les voitures automobiles, MM. Pésu et Richard, pour les coureurs motocyclistes. Ces noms suffiront à montrer aux amateurs de sport toute l'importance de la course.

Une redoute

Le Comité des Fêtes a décidé d'ouvrir la série des réjouissances de juin par une redoute qui aura lieu le 19 juin à 9 heures du soir.

Tous les déguisements et tous les costumes travestis seront admis dans la partie de l'enceinte réservée à la danse. La tenue de soirée pour les dames et pour les messieurs sera également tolérée.

On pourra assister à la redoute en tenue de ville aux places de point de vue et de pourtour.

La redoute comprendra un bal conduit par un jazz-band échevé et une bataille de serpents et de confetti.

Des prix seront distribués aux déguisements les mieux réussis.

Armée

Sont promus au grade de lieutenant, pour prendre rang à la date du 15 octobre 1925, les sous-lieutenants de réserve du 9^e d'infanterie suivants : Anac, Bastit, Desarnats, Mazars, Monié, Yviquel.

Les fêtes de la Pentecôte

Les fêtes de la Pentecôte ont été favorisées par un temps relativement beau.

Aussi, la journée de lundi a permis à de nombreux caducéens d'aller respirer le grand air à la campagne, et comme le lundi de Pâques, de déjeuner sur l'herbe.

Regourd, Robinson, Larroque, Vers virent foule de visiteurs, et sur les rives du Lot, quantité de pescosifs s'étaient donné rendez-vous.

L'horloge de la Cathédrale

Nous recevons une lettre de M. Fabre, horloger, qui est chargé de l'entretien de l'horloge de la Cathédrale.

M. Fabre nous dit :

« Je lis dans votre journal un article dans lequel il est question de l'horloge de la Cathédrale (article du reste très justifié, et que le spécialiste dont vous parlez voyait venir depuis longtemps)... Mais ! à qui s'adresser pour me faire payer les réparations ?

La Cathédrale ne regarde pas la Mairie. Je me suis adressé plusieurs fois aux hommes apais à faire régler cette situation : ils n'ont rien fait.

Depuis le début de la guerre je m'occupe de cette horloge pour le remontage et l'entretien ; personne ne m'a dit merci.

Moi, je vous dis merci pour votre article, cela me donne un peu plus de poids pour formuler une réclamation de rémunération et en même temps pour parler du cadre de l'horloge dont les aiguilles sont à peine visibles et dont les chiffres qui marquent les heures ont disparu.

Voilà expliquée l'affaire de l'alerte de dimanche dernier qui mit en émoi la population.

Si l'horloger n'est pas payé, il est tout naturel que l'horloge ne soit pas bien entretenue.

Mais qui donc est chargé de payer ? La Cathédrale n'est-elle pas classée comme monument historique ? Encore un tour habituel de l'Administration ! !

L. B.

Chambre de Commerce du Lot

La Chambre de Commerce du Lot s'est réunie à Cahors le 21 mai.

Après avoir donné pouvoir au Bureau de procéder à certains aménagements indispensables.

Elle adopte le vœu émis par le syndicat des commerçants de Puy-l'Evêque et réclamant d'heureuses modifications d'horaire pour les différents trains de voyageurs circulant sur la ligne Monsempron-Libos-Cahors.

Une petite enquête sera organisée par la Chambre de Commerce et cherchera à rattacher à ce vœu toute la région intéressée.

Les locaux de la Chambre de Commerce seront mis à la disposition des organisations commerciales et une salle sera disposée à cet effet.

La Chambre de Commerce renouvelle le vœu émis par elle, tendant à réclamer que le chiffre maximum auquel le régime du forfait pourra être accordé par l'Administration, soit porté de 200.000 à 300.000 fr. ; ce vœu sera renvoyé aux diverses chambres de commerce.

La question des jetons métalliques est l'objet d'un long et minutieux examen.

Jusqu'à nouvel ordre, les jetons émis par la Chambre de Commerce du Lot, continueront à circuler ; quand de nouvelles mesures seront prises elles seront portées à la connaissance du public par des communiqués.

Des remerciements sont adressés à M. de Monzie, ministre des Travaux Publics qui a obtenu l'admission des voyageurs de toute classe dans de nombreux trains desservant la région ; les améliorations sont entrées en vigueur à la date du 15 mai 1926.

M. Boi dépose un vœu réclamant des délais de paiement pour les contribuables et souhaitant qu'aucune mise en demeure avec frais ne puisse être appliquée avant un délai de 120 jours après réception des feuilles d'avertissement.

La Chambre décide de souscrire à la contribution volontaire pour une somme dont la quotité sera fixée à une prochaine séance après règlement de la question des bons de monnaie.

M. Bizac est chargé de l'étude du nouveau régime des colis postaux.

Un vœu de M. Clavières réclamant la création d'une ligne d'autobus dans la vallée de la Thèze est adopté et sera transmis aux Pouvoirs publics.

Un long et intéressant exposé de la question de l'électrification retient l'attention de tous les membres de la Chambre et clôture la séance.

Société des Etudes du Lot

Séance du 12 avril 1926

Présidence de M. VERNE

Sont présents : MM. St-Marty, Gorse, Verne, Teyssonnières, Laubat, Fihol, Bergon.

M. Bergon termine la lecture du travail de M. Momméja sur le « Grand Siège de Saint-Antonin ».

M. Coly, de Figeac, fait hommage à la Compagnie d'une reproduction photographique d'un tableau d'Eugène Beauharnais, prince d'Eichstadt, fait à la plume par son biseul, professeur de dessin à Cahors.

La prochaine séance de quinzaine aura lieu le lundi 31 mai, au siège habituel des séances.

Union des Femmes de France

Nous rappelons que c'est jeudi 27 mai qu'aura lieu la représentation enfantine organisée par l'Union des Femmes de France (Croix rouge française), avec le gracieux concours des pupilles de l'Aviron et de l'Orchestre symphonique, au profit de l'œuvre de l'Union des Femmes de France, qui confectioie des layettes et des vêtements pour les petits enfants nécessiteux de la ville.

Contribution volontaire

Le Comité départemental de la contribution volontaire se réunira le samedi 29 mai, à 14 heures, à la Préfecture.

Obsèques

Dimanche soir, ont été célébrées les obsèques de M. Lacoste, entrepreneur de menuiserie, qui, pendant de longues années fut clairain à la Cie des sapeurs-pompiers.

Lundi soir, ont également eu lieu les obsèques de M. Delord, coiffeur bien connu à Cahors, où il exerçait son métier depuis plus de 40 ans, dans son magasin situé sur le Boulevard, à l'angle de la rue Deloncle.

Une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre de ces deux regrettables travailleurs et ont témoigné de vives sympathies aux familles auxquelles nous adressons de sincères condoléances.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre le deuil cruel qui vient de frapper M. Vanel, l'excellent rédacteur de la Préfecture en la personne de Mme Vanel, sa mère.

Nous prions M. et Mme Vanel et la famille de vouloir bien agréer nos bien sympathiques condoléances.

Commission départementale

Dans sa séance du samedi 22 mai, la commission départementale a pris les décisions suivantes :

Les communes ci-après, pour des motifs divers, reçoivent les subventions suivantes :

Montcuq, école de garçons, 500 fr. ; Saint-Germain, aménagement de l'ancien cimetière, 200 fr. ; Viazac, groupe scolaire, 400 fr. ; Saint-Cirq-Lapopie, mur de soutènement, 300 fr. ; Souloue, lavoir de Chaudfont, 300 fr. ; Saint-Clair, passerelle, 100 fr. ; Lavergne, place publique, 400 fr. ; Pompadour, fontaine et clocher de l'église, 400 fr. ; Cambes, maison d'école, 400 fr. ; Figeac, école de Ceint-d'Eau, 400 fr.

Les communes de Lintillac, Saint-Blaise, Gorse, Luzech, Calviac, Labatude entendent prononcer la reconnaissance de divers chemins ruraux.

Chemin rural ou abreuvoirs-lavoirs. — Les communes ci-après reçoivent des subventions d'importance variable :

Baladou, 5.579 ; Bagnac, 4.750 ; Lunan, 3.616, 6.433, 2.166 ; Souceyrac, 12.500 ; Lamalivie, 4.000 ; Cornac, 10.683 ; Viazac, 2.283, 14.000 ; Doule, 2.166 ; Senailloc-Latronquière, 8.583 ; Gorse, 9.583, 3.450 ; Saint-Maurice, 1.016 ; Reyrevignes, 1.866 ; Gagnac, 5.783 ; Labastide, 4.666 ; Gignac, 5.333 ; Saint-Cirques, 11.283, 1.783 ; Ruyres, 15.000 ; Faycelles, 4.200 ; Fons, 5.666 ; Saint-Denis-Catus, 4.400, 1.716 ; Vayrac, 29.333 ; Alviouac, 8.000 ; Terrou, 1.000 ; Goujonnac, 4.333 ; Lissac, 3.833 ; Fournagnac, 4.116 ; Sonac, 2.216 ; Payrac, 1.417, 1.768, 1.083.

Limogne, chemin vicinal ordinaire numéro 6 ; Déclassement.

Casernes de gendarmerie de Limogne et de Puy-l'Evêque : Avenants approuvés.

Préfecture : installation d'un poste téléphonique. Approuvé.

Caserne de gendarmerie de Montcuq : Offre de payer une augmentation du prix de loyer au propriétaire.

Casernes de gendarmerie de Cahors : Jardin des brigades ; autorisation de défendre les droits du département.

Sous-préfecture de Figeac : Réparations : adjudication restreinte. Autorisée.

Emprunts départementaux : Approbation du traité.

Réseau téléphonique communal : Avenant n° 7. Approuvé.

Syndicat de l'hôtellerie

Dimanche prochain, 30 mai, aura lieu, à Cahors, une réunion importante des hôteliers et restaurateurs du département.

Cette réunion a pour but la création d'un Syndicat départemental des hôteliers.

Cette manifestation corporative sera présidée par M. Nouquet, président de la Fédération syndicale des hôteliers du Sud-Ouest, assisté de M. Rieux, secrétaire de cette Fédération.

En raison de l'importance considérable que peut avoir pour notre région la création du syndicat en projet, nous ne saurions trop insister auprès de tous les hôteliers-restaurateurs du Lot pour qu'ils assistent à la réunion de dimanche prochain.

La redevance sur l'énergie électrique sera de 5 0/0

Au cours du conseil des ministres, les membres du gouvernement ont approuvé un projet de loi constituant un conseil spécial pour l'aménagement des forces hydrauliques par l'établissement d'une redevance sur l'énergie électrique livrée aux consommateurs.

M. de Monzie, ministre des travaux publics, a décidé que l'effort demandé aux consommateurs consistera en une contribution d'une importance modique (5 0/0) qui paraît devoir produire environ 150 millions de francs par an et qui, jointe à l'utilisation généralisée des prestations en nature, permettra d'entreprendre et de conduire à bonne fin des aménagements hydro-électriques qui ont dû être jusqu'à maintenant laissés en suspens.

Office Agricole Départemental et Sociétés d'Agriculture du Lot

Concours agricoles qui seront réservés à l'arrondissement de Figeac en 1926 :

a) Concours d'exploitation (ensemble de la propriété). — Première catégorie : Propriétaires exploitants avec ou sans domestique ; 2^e catégorie : Fermiers ou métayers. Une somme de 2.000 francs sera mise à la disposition du jury pour être répartie en primes de 20 à 120 francs médailles ou diplômes.

b) Concours de cultures. — Première catégorie (Culture du blé) : Une somme de 3.000 francs sera mise à la disposition du jury pour être répartie en primes de 20 à 120 francs, médailles ou diplômes.

Deuxième catégorie. — (Culture de la pomme de terre) : Une somme de 1.000 francs sera mise à la disposition du jury pour être répartie en primes de 20 à 60 francs, médailles ou diplômes.

Troisième catégorie. — (Concours de spécialités) : Une somme de 800 francs sera mise à la disposition du jury pour être répartie en primes, médailles ou diplômes.

c) Concours de constructions et bâtiments agricoles. — Première section : Logements des domestiques, métayers ou ouvriers ; 2^e section : Granges, étables, bergeries ; 3^e section : Plateformes à fumier, fosses à fumier et à purin.

Une somme de 500 francs sera mise à la disposition du jury pour être répartie en primes ou diplômes.

Conditions des concours

Les agriculteurs de l'arrondissement de Figeac désirant participer aux concours indiqués ci-dessus devront adresser leurs demandes d'inscription au président de la Société d'Agriculture, Maison de l'Agriculture, Cahors, avant le 10 juin, dernier délai.

d) Enseignement agricole. — Des médailles de vermeil, d'argent, de bronze pourront être décernées aux instituteurs et institutrices de l'arrondissement de Figeac pour l'enseignement agricole et ménager.

Les instituteurs et institutrices qui désirent concourir pour les primes de l'enseignement agricole, adresseront leur demande d'inscription à M. le président de la Société d'Agriculture, Maison de l'Agriculture, Cahors, avant le 1^{er} août.

Chaque demande sera accompagnée de devoirs faits par les élèves et du programme succinct des matières enseignées.

Familles nombreuses et vieux serviteurs. — Une somme de 2.000 francs sera mise à la disposition du jury pour être distribuée en primes aux familles nombreuses ayant au moins trois enfants de plus de 13 ans employés aux travaux agricoles, comptant au moins dix ans de services sur la même exploitation.

Pour prétendre aux primes des familles nombreuses, les concurrents devront joindre à leur demande d'inscription un bulletin de naissance de leurs enfants et un certificat des employeurs. Ce certificat devra être légalisé par le maire de la commune.

Pour prétendre aux primes des vieux serviteurs les concurrents devront joindre à leur demande un certificat de leurs employeurs. Ce certificat légalisé par le maire de la commune, indiquera le nombre d'années de service et les conditions du service (bouvier, vigneron, basse-cour, etc., etc.)

Les demandes pour les primes des familles nombreuses et vieux serviteurs devront être adressées à M. le président de la Société d'Agriculture, avant le 1^{er} septembre, dernier délai.

Ne jetez pas de pierres !

Lundi soir, vers 3 heures, une automobile qui descendait le Boulevard, a servi de cible à quelques gamins qui, postés en face de la place Thiers, lançaient des cailloux.

Le chauffeur et les occupants de la voiture n'ont pas été touchés. Seule, l'auto a reçu quelques coups.

Plainte a été déposée à la police qui a ouvert une enquête.

Le droit de commission applicables à certains envois de fonds

L'administration des postes signale qu'à partir du 1^{er} juin prochain le droit de commission applicable aux envois de fonds à destination des pays non adhérents à l'arrangement de Stockholm, notamment de la Grande-Bretagne, des colonies et dominions britanniques, du Canada et des Etats-Unis d'Amérique, sera fixé comme suit : 1^o droit fixe de 1 fr. 25 par mandat ; 2^o droit proportionnel de 0 fr. 50 par 50 francs ou fraction de 50 francs sur la somme versée,

Probité

M. Coldéty, instituteur, a trouvé sur la voie publique une montre en or. Il s'est empressé de la rendre à son propriétaire.

Concours du « Bournat » pour 1926

Langue d'Oc. — Poésie : Sujets libres ne dépassant pas 100 vers ; Prose : Conte, nouvelle, récit de 200 lignes au maximum.

Langue française. — Poésie : Pièces « d'inspiration locale » actuelle ou rétrospective, ne dépassant pas 100 vers ; Prose : a) Sujet libre « dans le cadre local » ne dépassant pas 200 lignes ; b) Etude historique ou dialecte se rapportant à la région de Bergerac ; Folk-lore : Recueillir des proverbes, dictons, chansons, contes ou devinettes inédits localisés dans le Bergeracois ; **Beaux-Arts** : Peinture, aquarelle, crayon, fusain, pastel ou gravure sur bois représentant des coins pittoresques dans l'arrondissement de Bergerac.

Observations. — Les envois ne doivent pas être signés, mais porter une devise qui sera reproduite sur une enveloppe fermée dans laquelle un papier portera le nom et l'adresse de l'auteur. — Tous les envois devront être écrits très lisiblement. — Les œuvres en langue d'oc devront être écrites, sous peine d'exclusion du concours, selon les règles orthographiques du Bournat (ou de toute autre école fébréenne usant d'une graphie fixe) et accompagnées de leur traduction littérale en français.

Délais. — Tous les envois devront être adressés avant le 15 juin 1926, à M. Pasquet, secrétaire général du Bournat, 5, place de la Mairie, Périgueux.

Deuxième Exposition Nationale du Travail

Les meilleurs ouvriers de France instituée sous le patronage des Ministères du Commerce et de l'Industrie, du Travail, des Colonies, du Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique.

La deuxième exposition nationale du Travail se tiendra à Paris, en février 1927.

Elle a pour but de procurer aux ouvriers, artisans, contremaîtres, artisans, employés, ou tous autres collaborateurs du travail la possibilité d'affirmer leur personnalité, leur goût artistique et leur esprit d'initiative. Ouverte sans distinction d'âge aux travailleurs français des deux sexes, elle mettra en lumière et permettra de récompenser les plus hautes qualités professionnelles.

A la suite de cette Exposition, les lauréats seront proclamés les « Meilleurs ouvriers de France » et pourront concourir pour les plus hautes récompenses.

Seuls, figureront à cette Exposition Nationale les ouvriers qui n'auront été jugés dignes par les Jurys de sélection des Expositions du 1^{er} degré qui seront organisés préalablement dans chaque département.

Les travailleurs qui auraient le désir de prendre part à ces épreuves sont priés de faire connaître leur nom, adresse et profession avant le 30 juin à la Préfecture du Département ou à la mairie de leur commune qui transmettra ces renseignements à la Préfecture.

Un règlement détaillé de l'Exposition départementale (1^{er} degré) et de l'Exposition Nationale sera ultérieurement mis à la disposition des intéressés par les soins de la Préfecture.

Pour les Anciens Combattants

Pour les tuberculeux

D'une récente circulaire du ministre des Pensions, il ressort que :
1° Les sous-intendants doivent délivrer un titre d'allocation d'attente à 100 0/0 pour les tuberculeux autres que les tuberculeux pulmonaires.

2° L'indemnité de soins est due si le pensionné est soigné à ses frais dans un établissement public ou privé.

3° Les héritiers d'un pensionné à 100 0/0 pour tuberculose ne peuvent demander le paiement des sommes qui seraient revenues à l'ayant droit, si ce dernier avait formulé une demande d'indemnité.

Par contre, ils peuvent demander le paiement des sommes courues sur le titre de l'indemnité de soins lors du décès du titulaire.

Pour les ascendants

A. Les prorata d'arrérages dus au décès des titulaires de pensions et d'allocations d'ascendants sont liquidés et payés par les comptables du Trésor entre les mains des ayants droit justifiant de leurs qualités héréditaires et en dehors de toute intervention des chefs du service des pensions.

B. Les ascendants sont tenus de formuler leur demande d'allocation dans le délai de 5 ans. Ce délai ne court à leur égard que du jour où ils réunissent toutes les conditions exigées par l'article 28 de la loi du 31 mars 1919.

Attribution de la médaille coloniale avec agrafe « Maroc »

Aux termes d'un récent décret, le droit à la médaille coloniale avec agrafe « Maroc » est acquis à personnel militaire européen et indigène, ayant pris part effectivement aux opérations qui se sont déroulées en 1925 dans les régions de Fez (territoire de Midelt. — Cercle de Sefrou) et de Taza.

Pourront également prétendre à cette décoration le personnel des so-

ciétés de secours aux blessés accréditées auprès du ministère de la Guerre et les indigènes marocains qui, ayant fait partie des goums mixtes marocains, auront fait l'objet d'un rapport spécial de leurs chefs.

Rappelons à tous ceux ayant servi au Maroc et renvoyés dans leurs foyers depuis 1925, qu'il serait bon, pour éviter des oublis involontaires, qu'ils fassent connaître à leurs anciens chefs de corps qu'ils ont pris part à telle ou telle opération.

Accidents du travail

En procédant au sciage de pièces de laiton, l'ouvrière Odette Taule, dix-sept ans, employée aux ateliers de déclaiage général, a eu l'index droit pris par la scie automatique, qui a occasionné une plaie à la face dorsale avec section longitudinale de l'ongle.

Cette blessure occasionnera un repos de cinq jours.

Le nommé César Scieux, domestique chez M. Loudes, propriétaire à Bégous, commune de Cahors, s'est fait dans son travail une luxation de la tête radiale de l'avant-bras gauche, qui entraînera une incapacité temporaire de vingt jours environ.

Championnat de dactylographie

Le sixième concours national des virtuoses de l'Académie dactylographique de France, dit « championnat des champions », aura lieu le 27 juin prochain, à Toulouse.

Pour être parmi les lauréats, il faut être capable d'écrire à la machine au moins 60 mots nets à la minute, soit un mot utile à la seconde. L'épreuve paraît devoir être sensationnelle.

Les virtuoses du clavier feront bien de se préparer dès maintenant.

Pour renseignements et inscriptions s'adresser au président de l'Académie dactylographique de France, M. Justin Grimaud, à Privas.



ON DEMANDE A LOUER

à proximité du chemin de fer dans un rayon de trente kilomètres autour de CAHORS

UNE MAISON NON MEUBLÉE

AVEC JARDIN OMBRAGE Adresser les offres au « BUREAU DU JOURNAL »

Arrondissement de Cahors

Castelfranc

Naissance. — Nous apprenons que M. Léon Pradalès, fils du brigadier bien connu est l'heureux père d'une charmante fillette.

Nos félicitations aux parents et nos meilleurs souhaits de bonheur pour la fillette.

Contribution volontaire. — Dans sa séance du 22 Mai, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la somme de 500 fr. à titre de Contribution volontaire pour le relèvement du franc.

3^o Liste de souscriptions. — Anonyme, 50 fr. ; Joucla Roger, 50 fr. ; Pagès Jean, 20 fr. ; Curé Hébrard, 20 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Mme Lafage, 25 fr. ; Mme Delbès Anne, 30 fr. ; Mme Caminade, 10 fr. ; Mme Delbès Victor, 5 fr. ; Rascaouille Anastasie, 5 fr.

1^{re} et 2^{es} listes, 1.855 fr. + 220 fr. de la 3^e liste. Total 2.075 fr.

Douelle

Accident. — Mme veuve Cavalier, née Libert, était sur son vieux balcon de bois en train de prendre son repas. Soudain une partie de la boiserie vint à se détacher, entraînant au milieu de la maçonnerie la pauvre vieille femme, âgée de 70 ans, qui fit une chute de trois mètres de hauteur. Malgré de sérieuses contusions, l'état de la victime n'inspire pas de sérieuses inquiétudes.

Montcuq

Noyade. — Mme Pécel, de Montlauzun, était allée laver au bord d'un étang des herbes qu'elle venait de ramasser pour ses animaux de basse-cour.

Elle glissa probablement et tomba à l'eau. Quelques instants après, quand on la retira de l'étang, elle était morte.

A la famille, nos sincères condoléances.

Prayssac

Mort au champ d'honneur. — Un télégramme adressé à M. le maire a apporté une triste nouvelle à la population prayssacoise. Le jeune Robert Labro, âgé de 21 ans, maréchal des logis dans un régiment d'artillerie lourde, a été tué au Maroc.

Le jeune Robert Labro, qui avait fait une partie de ses études à l'école commerciale d'Agon, s'engagea à 18 ans au 333^e régiment A. L. à Bayonne. Il fut des premiers sous-officiers de son régiment qui demandèrent à partir pour combattre au Maroc. Il était libérable au mois d'octobre prochain.

Dans cette douloureuse circonstance, nous adressons aux parents, si profondément affligés, nos sincères condoléances.

Soturac

Justice de paix. — Par arrêté ministériel, M. Augustin Monteil, ex-inspecteur à Lacapelle-Cabanac, propriétaire et conseiller municipal à Soturac, est nommé suppléant du juge de paix de Puy-l'Évêque.

Nos félicitations.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Classement des automobiles. — Les propriétaires de camions, camionnettes, automobiles et motocyclettes sont informés qu'ils doivent présenter leurs véhicules à la Commission de classement, Allée des Platanes, le 3 juin, à 15 h. pour le canton Est et le 4 juin à 8 h. pour le canton Ouest.

Les voitures de tourisme ne doivent pas être présentées.

Les conducteurs de véhicules encore astreints aux obligations militaires doivent être munis du livret individuel.

Marché Hebdomadaire. — Notre deuxième foire mensuelle a eu une très grande influence sur notre marché, qui n'a pas eu son importance habituelle. Aussi toutes les denrées apportées ont été vite enlevées aux cours ci-dessous :

Œufs, 5 fr. la douzaine ; poules et poulets, de 11 à 12 fr. le kilo ; pigeons, 8 fr. la paire ; lapins, 6 fr. et 6,25 le kilo ; poulet de grain, 17 et 18 fr. le kilo ; chevreaux, de 7 fr. à 7,50.

Beurre, 15 et 16 fr. ; fromage, 11 et 12 fr.

Oisons d'une dizaine de jours, 12 fr. pièce ; de trois semaines, 16 fr.

Canards communs de quinze jours, 5 fr. 50 pièce ; mulâtres, 10 fr.

Fons

Notre fête locale. — Les quêtes à domicile sont terminées et elles ont été plus fructueuses qu'on ne l'espérait. La commission adressée à tous ses plus chers remerciements. Et maintenant, tout est prêt, nous assure-t-on. Au surplus, rien n'a été négligé et le choix des récompenses est de nature à satisfaire les plus exigeants. A l'occasion de la fête, un grand bal avec jazz-band aura lieu au Café Central, sur les bords de la Douzière. Sans crainte d'être démentis, nous pouvons assurer que, si le beau temps nous favorise, la fête de cette année aura un éclat tout particulier et ajoutera un nouveau lustre à l'excellente réputation de nos fêtes.

A l'occasion de cette fête, le comité invite d'une façon pressante les habitants de l'agglomération à voter et à illuminer leurs immeubles. A cet effet, les intéressés sont invités à demander au président du comité des fêtes : drapeaux, oriflammes, trophées et lanternes vénitienne qui leur sont nécessaires.

En ce qui concerne les courses vélocipédiques, les intéressés sont priés d'adresser leur adhésion avec le montant de l'engagement, soit 2 francs, au président du comité.

Puybun

Concours des bourses. — Dans la liste définitive des aspirantes reçues au dernier concours de bourses, nous relevons le nom de Mlle Jeanne Carbonnière, élève de notre école laïque.

Nous lui adressons, ainsi qu'à sa maîtresse, Mme Boutonnet, nos plus vives félicitations.

Trois jours auparavant, ayant trouvé dans la rue un portefeuille contenant une certaine somme, elle s'empressa de la remettre à son propriétaire, M. Pradaryol, qui venait de la perdre. Acte digne d'éloges.

Larroque-Toirac

Néologie. — Vendredi dernier ont eu lieu dans notre commune, avec le concours de nombreux parents, voisins et amis, venus des environs, les obsèques de Mme veuve Adolphe Daynac, mère de M. Daynac, le sympathique agent voyer de Cahors, décédée après une longue maladie, à l'âge de 78 ans, auprès de sa fille. Mme veuve Delbreil, qui la soignait avec dévouement.

Nous adressons nos vives condoléances à la famille.

St-Céré

Accident. — Jeudi soir, M. Frauziol, marchand de vaux, traversait avec sa camionnette la voie ferrée, se rendant de la place de la République au boulevard Carnot, à 19 h., au moment où l'automotrice de la Compagnie du tramway départemental arrivait à son point terminus.

L'automotrice prit la camionnette de M. Frauziol en écharpe et la traîna à plusieurs mètres, occasionnant de simples dégâts matériels peu importants. Il en eût été autrement si le mécanicien, M. Benthon, n'avait eu la présence d'esprit de freiner vivement.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Gourdon s'est réuni en séance extraordinaire, samedi, à 16 h., sous la présidence de M. Davidou, maire.

M. le maire donne lecture de deux lettres de M. l'ingénieur du génie rural et des statuts du Syndicat relatif à l'électrification des cantons nord du Lot.

Après de multiples explications entre M. Davidou, Dalet et Fournier, relativement à la création de ce Syndicat unique, et sur l'importance de la garantie qui devait incombait à la commune vis-à-vis le Syndicat définitif unique, le conseil décide, à l'unanimité, d'adhérer à la formation de ce Syndicat.

De plus, MM. Dalet et Prat sont désignés comme délégués de la commune de Gourdon.

Une demande de poste d'institutrice adjointe, à l'école maternelle publique, reçoit un avis favorable car cette création s'impose en raison de l'effectif élevé (59 inscriptions), constaté actuellement dans cette école.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet du Lot relative à une demande de subvention pour le relèvement national.

A l'unanimité, une somme de 4.000 francs est votée et inscrite immédiatement au budget supplémentaire.

Le comité des fêtes de la Saint-Jean a fait connaître que les prix actuels et les fêtes de quartier, qui ont déjà eu lieu, le mettent dans l'impossibilité de s'occuper de cette fête, si le con-

seil municipal ne vote pas une somme de 6.000 francs.

M. le maire fait valoir que tout ayant considérablement augmenté, depuis l'inscription au budget des sommes allouées, il y avait lieu de prendre en considération la demande formulée par le comité provisoire.

La somme de 5.000 francs est donc votée pour cet objet et la fête du 14 juillet.

M. Gibert propose qu'à l'avenir il soit voté une somme pour les fêtes patronales des quatre sections de la commune.

M. Maury propose, à son tour, qu'il en soit ainsi pour toutes nos sections et que les sommes à allouer soient données au prorata de la population de chacune d'elles.

M. le maire paraît également de cet avis, mais il ajoute que l'affaire sera décidée plus tard.

Avis favorable est donné à une demande de suris formulée par M. Dardenne fils pour continuation d'études.

Sur demandes de M. le docteur Bénéch : 1. Une adhésion de principe est donnée en faveur de l'inspection médicale dans les écoles publiques ; 2. La gratuité du local du dispensaire antituberculeux de Gourdon est accordée ; 3. La subvention de 200 francs déjà inscrite au budget primitif en faveur des œuvres antituberculeuses du département lui sera affectée.

M. Fournié, entrepreneur des travaux de construction de l'école primaire supérieure, demande qu'on lui abandonne la retenue du dixième faite par la commune, pour lui permettre de faire face à de nombreux échéances de fin mai (environ 18.800 francs).

La commission des travaux publics a été convoquée avec l'architecte pour examiner la question. Elle a été d'avis de proposer de réduire sa demande à 5 0/0, mais après achèvement des travaux de maçonnerie et sous réserve d'approbation préfectorale.

Le conseil adopte à l'unanimité l'avis de sa commission.

M. Guillaume Lamartinié, épicière, avenue Gambetta, demande l'indication de l'alimentation dans la rue des Parguinières, où il désire faire des réparations à son immeuble.

Le conseil avisera de s'entendre avec lui, à l'amiable.

M. Fayt, doyen d'âge, prend alors la présidence pour l'examen des comptes administratifs, qui sont votés sans observation.

Le budget supplémentaire est ensuite voté pour l'exercice 1925. Il se totalise comme suit : recettes de l'exercice 1925 : 314.851 fr. 58 ; dépenses : 381.491 fr. 24 ; excédent de dépenses : 66.638 fr. 66.

Le compte de l'exercice 1924, présentant un excédent de recettes de 108.985 fr. 02, il en résulte un excédent de recettes au 31 mars 1926 de : 42.346 fr. 36, à reporter au budget supplémentaire de 1926, ce qui dénote une excellente gestion de la part de nos édiles.

Mme veuve Serres offre de céder gratuitement le terrain nécessaire pour établir une avenue de 10 mètres sur le chemin de la Poussie, en prolongement de la route qui conduira au terrain des sports, ce qui constituera un embellissement magnifique pour ce nouveau quartier.

L'offre est aussitôt acceptée avec reconnaissance et empressement.

Le conseil vote ensuite 2.000 francs pour l'égout des arbres du tour de ville, à partir de novembre prochain.

Un travail va être construit à Fontneuve avec la charpente et la toiture de celui du Mourelou (route de Saint-Romain), qui est inutilisable presque toute l'année.

500 francs sont votés pour réparation à un abreuvoir-lavoir situé au Débat et autres 500 francs pour réparation à la fontaine de Gagnepa.

Le conseil se constitue ensuite en comité secret.

Pour nos fêtes de la Saint-Jean. — Dans la soirée de samedi, le conseil municipal ayant accepté les propositions du comité provisoire de la fête, une réunion de ce comité eut lieu, à 21 heures, à la mairie, à l'effet de prendre connaissance de la décision de nos édiles et de passer du provisoire au définitif.

A la suite de cette entrevue, le comité de nos fêtes a été définitivement constitué comme suit :

Président : M. André Espitalié, négociant ; vice-président : M. Marcel Picou, propriétaire rentier ; trésorier : M. Robert Mayaudon, négociant ; secrétaire adjoint, M. René Rigal, agent d'assurances ; secrétaire, M. Pierre Salvat, du café Divan ; secrétaire adjoint, M. Louis Picou.

Commissaires : MM. Billon, Matte, Babanelly, Rougié, André Traucou.

Directeur artistique : M. Alfred Filoli.

Et maintenant nous leur souhaitons bon succès et bon accueil partout.

Salviac

Foire. — La foire du 20 mai, tenue par une journée relativement belle, n'a pas eu son importance habituelle, car les travaux de la saison avaient retenu nos paysans aux champs.

Les marchés n'étaient pas aussi bien pourvus qu'à l'habitude. Cours pratiqués :

Beufs de boucherie, 250 à 280 fr. les 50 kilos ; bœufs de harnais, 6.500 à 7.600 fr. ; bœufs de travail, 6.250 à 6.250 fr. ; vaches de travail, 6.500 à 7.250 fr. le tout la paire ; doubles, 4.500 à 5.500 fr. ; veaux d'Auvergne, 2.000 à 3.000 fr. la paire ; veaux de lait, 7 fr. à 7 fr. 50 le kilo, poids vif.

Moutons. Marché assez bien pourvu mais vente peu active. Moutons gras, 4 fr. 75 ; agneaux, 5 fr. 50 à 5 fr. 75 le kilo ; moutons d'élevage, 150 à 185 fr. pièce ; brebis avec agneaux, 250 à 350 fr.

Beaucoup d'oisons en hausse, 25 à 35 fr. la paire ; canards ordinaires, 8 à 9 fr. la paire ; canards mulâtres, 20 à 22 fr. ; œufs, 4 fr. 50 la douzaine ; pigeons, 8 à 10 fr. la paire.

Jardinage : Choux, 0 fr. 80 à 1 fr. ; carottes, 1 fr. 25 ; poireaux, 1 fr. 50 le paquet ; scorsonère, 1 fr. 25 la boîte ; salades, 0 fr. 30 pièce ; oignons nouveaux, 1 fr. 50 le paquet ; pois, 2 fr. 80 le kilo ; asperges, 4 fr. la boîte ; pommes de terre nouvelles, 0 fr. 75 le kilo.

Planis : Belteraves, 2 fr. 50 le cent ; tabac, 1 fr. le cent.

Fromages, 4 fr. la douzaine ; lait, 1 fr. le litre.

Fourches, 5 fr. ; rateaux, 6 fr. ; coffins, 2 fr. 50 pièce.

Foin ancien, sans marché, introuvable.

Vin. Peu de demandes.

Bois de chauffage, 130 fr. les 4 stères ; fagots, 50 à 60 fr. le cent.

Beaucoup de marchands forains. Peu de transactions à la halle aux grains.

Dégagnac

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Dégagnac est invité à se réunir le dimanche 30 mai 1926, à 2 h. du soir.

A l'ordre du jour : Budget ; affaires diverses.

Portefeuille perdu. — Maurice Lacour, propriétaire à Jonilabe, près Dégagnac, a perdu, sur la place du Poirail, aux moutons de Salvia, le jeudi 20 mai, jour de foire, un portefeuille contenant une somme importante en billets de banque.

N'aurait-il pas été victime de l'audace de voleurs ou coupeurs de bourse, qui sont toujours nombreux sur nos foires et marchés.

Souillac

Succès scolaire. — Elèves de nos écoles qui ont été reçus au concours des bourses des lycées et collèges, écoles primaires supérieures et cours complémentaires :

Miles Marthe Lasserre, Odette Georges, Jeanne Laffage et Marguerite Langoul, de la classe de Mme Coléda.

Miles André Sourzat et Emilie Bonnet, de la classe de Mme Bourdarie.

M. Adolphe Laval, de la classe de M. Soulairex et René Laval, de la classe de M. Soullé.

Nous sommes heureux d'adresser nos sincères félicitations aux maîtres, maîtres et élèves.

Dernière heure

Au Maroc

La prise de Targuist

Dans l'après-midi du 23, les troupes régulières ont occupé Targuist. Couvertes à leur droite par la cavalerie qui patrouille sur Targuist-Ajdîr, elles tiennent Touzelt. Les partisans occupent toute la région nord et ouest de Targuist. Les troupes de la 4^e division profitant des circonstances politiques favorables, ont occupé le Djebel Beni Ider et le pays Bou Ban, commençant ainsi à l'ouest l'encercllement de Beni Zeroual déjà amorcé à l'est. Ces importants résultats obtenus avec des pertes minimes prouvent l'écroulement de la situation militaire d'Abd el Krim et le détachement des tribus qu'il maintenait par la terreur.

Une démarche d'Abd-el-Krim ?
M. Parent qui était dans le Rif avec la mission sanitaire Gaud est arrivé à Fez, et le bruit a couru qu'il était porteur d'une lettre d'Abd el Krim pour le résident.

Le 24 au matin, le résident a eu une longue conférence avec M. Parent qui lui a exposé la situation actuelle.

Attaque ennemie repoussée
Dans le cercle Sud (région de Boudenis) nos partisans, violemment attaqués par des dissidents au sud du poste de Rich, les ont rapidement mis en fuite leur causant des pertes sérieuses. Plusieurs cadavres ennemis sont restés sur le terrain.

En Syrie

Dès le 15 juin la paix complète régnera
Ayant accepté chacune des propositions du gouvernement nationaliste, en vue d'établir une paix définitive, le haut commissaire, M. de Jouveuil, quittera la Syrie jeudi pour informer le gouvernement français que la guerre allait être finie.

Toutefois, il y a encore une pierre d'achoppement. M. de Jouveuil a envoyé ce dernier ultimatum : « La France garantit une amnistie générale aux rebelles et promet de relâcher tous les prisonniers politiques à condition qu'à partir du 15 juin, il ne soit plus tiré un seul coup de feu. »

On pense que le gouvernement de Damas signera rapidement la paix en acceptant le programme complet des Français.

Le nouveau Non

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with multiple columns showing stock prices and exchange rates for various French and foreign securities.

Assemblée le 24 juin 1926

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme dite BANQUE POPULAIRE DU QUERCY...

ORDRE DU JOUR
1° Reconnaissance de la sincérité de la déclaration notariée de souscription et de versement...

2° Autorisation donnée au Conseil d'augmenter le fonds social par émission de parts de priorité de Frs. 500, nominal, et modifications à apporter aux statuts...

3° Achat du fonds de commerce de banque, exploité à Cahors, 8, rue Clémenceau, par la Banque Marc Treillard...

4° Changement de dénomination de la Société; transfert du siège social; prorogation de la durée de la Société; extension des opérations sociales...

qui vont lui incomber, des travaux très importants sont en cours. Il est bon d'ailleurs de remarquer que, si la gare d'Orsay était très appréciée des voyageurs pour sa proximité du centre de Paris...

Été 1926

Relations directes de Bordeaux-Saint-Jean, Toulouse, Nantes et le Mans avec les stations thermales d'Auvergne à partir du 15 mai.

Départ de Bordeaux-Saint-Jean à 10 h. 2, de Périgueux à 12 h. 38, de Brive à 14 h. 13. — Arrivée à La Bourboule 18 h. 31, au Mont-Dore à 18 h. 50 et à Royat à 19 h. 24.

Voitures directes de Bordeaux-Saint-Jean au Mont-Dore du 1er juin au 30 septembre et à Royat.

Départ de Toulouse à 10 h. 9. — Arrivée à la Bourboule à 18 h. 31, au Mont-Dore à 18 h. 50 et à Royat à 19 h. 24.

Voitures directes de Brive au Mont-Dore du 1er juin au 30 septembre et à Royat. — Wagon-Restaurant de Toulouse à Brive.

Départ de Nantes à 6 h. — Arrivée à La Bourboule à 18 h. 31 du 15 au 31 mai et à 17 h. 53 du 1er juin au 29 septembre; au Mont-Dore à 18 h. 50 du 15 au 31 mai et à 18 h. 15 du 1er juin au 29 septembre; à Saint-Nectaire à 20 h. du 1er juin au 25 septembre et à Royat à 19 h. 24.

Voitures directes de Nantes à Montluçon. — Départ du Mans à 6 h. 38. — Arrivée à La Bourboule à 18 h. 31 du 15 au 31 mai et à 17 h. 53 du 1er juin au 29 septembre; au Mont-Dore à 18 h. 50 du 15 au 31 mai et à 18 h. 15 du 1er juin au 29 septembre; à Saint-Nectaire à 20 h. du 1er juin au 25 septembre et à Royat à 19 h. 24.

Voitures directes de St-Pierre-des-Corps à Montluçon.

Été 1926

Relations rapides et directes entre Paris-Quai d'Orsay et Barcelone par Limoges-Toulouse-Narbonne.

Billets directs simples et d'aller et retour (1°, 2° et 3° classes). Enregistrement Direct des Bagages. Voitures directes. — Wagons-Lits. — Wagons-Restaurant.

ALLER

Rapide. — Départ Paris-Quai d'Orsay 17 h. (Wagon-lits et Voitures directes 1° et 2° classes de Paris à Port-Bou. Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux). Arr. Barcelone 12 h. 55. (Voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 15 h. 26 (en 2° et 3° classes).

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 21 h. 14. (Wagon-lits de Paris à Toulouse et voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou. Wagon-Restaurant de Toulouse à Port-Bou). Arrivée Barcelone 19 h. 20 (1° et 3° classes sur le parcours espagnol).

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 10 h. 8 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 55 (1° et 3° classes sur le parcours espagnol). Wagon-Restaurant de Port-Bou à Barcelone.

RETOUR

Rapide. — Départ Barcelone 15 h. 10 (Voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 12 h. 5 (2° et 3° cl. sur le parcours espagnol). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 10 h. 55. (Wagon-lits et voitures directes 1° et 2° classes de Cerbère à Paris. Wagon-Restaurant de Cerbère à Toulouse et de Châteauroux à Paris).

Express. — Départ Barcelone 5 h. 40 (2° et 3° cl.) ou 10 h. (1° et 3° classes sur le parcours espagnol. Wagon-Restaurant de Barcelone à Cerbère). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 8 h. 54. (Wagon-lits de Toulouse à Paris et voitures directes toutes classes de Cerbère à Paris).

Été 1926

Rétablissement des relations rapides de nuit (14 mai) et de jour (21 mai) de Paris avec les Stations Thermales d'Auvergne.

TRAINS DE NUIT

A) — Du 14 au 30 mai. — Paris-Austerlitz dép. 19 h. 47. — (Montluçon arr. 1 h. 1. — La Bourboule arr. 5 h. 48. — Le Mont-Dore arr. 6 h. 10. — St-Nectaire arr. 8 h. 15. (Service automobile entre Le Mont-Dore et St-Nectaire à partir du 22 mai).

(Voitures directes, couchettes et 1° et 2° classes). B) — Du 31 mai au 29 septembre inclus. — Paris-Quai d'Orsay dép. 22 h. — La Bourboule arr. 7 h. 16. — Le Mont-Dore arr. 7 h. 36. St-Nectaire arr. 9 h. 30. (Service automobile du Mont-Dore à St-Nectaire jusqu'au 30 septembre).

(Voitures directes toutes classes. — Wagon-lits entre Paris La Bourboule et Le Mont-Dore).

C) — Paris-Quai d'Orsay dép. 22 h. 20. — Evaux-les-Bains arr. 7 h. 25. (Voitures directes toutes classes. St-Gervais-Châteauneuf (Châteauneuf-les-Bains) arr. 8 h. 26 (1)).

D) — Paris-Austerlitz dép. 19 h. 47 — Vic-sur-Cère arr. 9 h. 1 (du 1er juin au 5 octobre). (Voitures directes toutes classes). Le Lioran arr. 8 h. 9 (Via Bort. — Neussargues. — (Voitures directes toutes classes de Paris à Neussargues).

TRAINS DE JOUR

Du 21 mai au 29 septembre. Paris-Quai d'Orsay dép. 8 h. 22 en toutes classes. — Arr. à Montluçon à 14 h. 14. — (Service automobile entre Montluçon et Nérès-les-Bains à partir du 1er juin). Autre départ de Paris-Quai d'Orsay à 9 h. 46 en 1° et 2° classe du 1er juillet au 31 août. — Arr. à Montluçon à 14 h. 26. (Service automobile entre Montluçon et Nérès-les-Bains à partir du 1er juin). — Arr. à St-Gervais-Châteauneuf. (Châteauneuf.

(1) Changement de train à Montluçon.

les-Bains) à 19 h. 39 (2), à Evaux-les-Bains à 15 h. 06, à La Bourboule à 17 h. 53 (du 21 au 31 mai arr. à 18 h. 31) au Mont-Dore à 18 h. 15 (du 21 au 31 mai arr. à 18 h. 50) à St-Nectaire à 20 h. (Service automobile entre Le Mont-Dore et St-Nectaire du 1er juin au 25 septembre).

Voitures directes toutes classes entre Paris, La Bourboule et Le Mont-Dore. — Wagon-Restaurant entre Paris et Montluçon.

Toutefois du 1er juillet au 31 août, le train partant de Paris à 8 h. 22 ne comporte pas de rame directe 1° et 2° classes Paris, La Bourboule, Le Mont-Dore ni de wagon-restaurant. Ces voitures sont acheminées pendant cette période par le train partant de Paris à 9 h. 46.

(2) Changement de train à Montluçon et Lapeyrouse.

Amélioration à partir du 15 mai 1926, des relations de Paris avec la section de Capdenac à Toulouse et avec Albi.

Mise en marche, deux fois par semaine, entre Capdenac et Toulouse, avec correspondance à Tessonnières de ou pour Albi, d'un nouveau train express prolongeant les trains 71 et 66 de ou pour Paris.

Alter. — Paris-Quai d'Orsay dép. 19 h. 25. — Capdenac arr. 6 h. 26. — Capdenac dép. 6 h. 36 (les jeudi et dimanche). — Albi arr. 9 h. 24. — Albi dép. 8 h. 21. — Toulouse arr. 10 h. 14.

Retour. — Toulouse dép. 15 h. (les lundi et jeudi). — Albi arr. 16 h. 55. — Albi dép. 15 h. 51. — Capdenac arr. 18 h. 16. — Capdenac dép. 18 h. 27 (tous les jours). — Paris-Quai d'Orsay arr. 5 h. 39.

Les nouveaux trains bi-hebdomadaires desserviront les principales gares entre Capdenac et Toulouse.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le Gérant : A. COUESLANT.

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles. MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants. MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique. NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 12 francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le D' ORTEL, Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS

Feuilleton du « Journal du Lot » 13

ROBERT BOUTEFEU Chauffeur

la Comtesse de BAILLEHACHE

XI

Il fit un salut de haute courtoisie et passa, oubliant le stylographe dans sa poche, manquant le dernier instant d'ouverture de la boutique dont un saute-ruisseau vint clore les volets.

Lady Silversmith ajusta précipitamment son face-à-main. La jeune fille semblait gênée : — Vous pourriez toujours le congédier, dit-elle. Le docteur Maupré le prendra.

— Jamais de la vie ! s'écria la vieille dame. C'est une distraction, un nouveau sport.

XII La voiture, étincelante dans la propriété absolue de ses peintures neuves, stationnait devant l'hôtel. Boutefeu, impeccable, immobile comme une statue, attendait le bon plaisir des voyageuses.

La veille au soir, il n'avait pas osé, par une sorte de timidité, qu'il qualifiait lui-même de ridicule, entrer dans la boutique du brocanteur sous les yeux des deux Anglaises. Plus tard, quand elles étaient parties, le marchand avait fermé le magasin. Un

plus madré fut entré par l'arrière-boutique, mais Damien n'était pas madré ; il avait regardé le rideau de fer descendre sur la devanture, en pensant qu'il ne mangerait point pendant plusieurs jours.

Etant donné ce qu'il avait payé d'avance, en arrivant, il put régler la note avec son billet de cinquante francs. Jamais encore il n'avait osant mépriser ceux qui s'en préoccupaient beaucoup. Comme il était cruel sans le savoir ! A présent, de loin, ayant oublié leurs noms, il leur demandait pardon avec contrition. Pauvres gens qui étaient pauvres, puisque ce mot signifie à la fois « à plaindre » et « dépourvu de fortune ».

Ainsi il songeait, lorsqu'une main ouvrit la portière. Iris installa Kio-To dans son hamac. La jeune fille remarqua le salut courtois du chauffeur ; un salut auquel les autres chauffeurs, et même ses amis, ne l'avaient pas accoutumée. Elle se tint debout dans la voiture et se pencha vers lui :

— Boutefeu, dit-elle. Vous avez mécompris les intentions de ma mère hier au soir. Elle s'est rendu compte de son égoïsme de l'autre jour pendant l'orage, et voulait vous en dire ses regrets, voilà tout.

Il s'inclina, acquiesçant sans répondre. Elle hésita un moment, puis reprit :

— Nous pensions que vous iriez dans la voiture, vous auriez été à l'abri...

Il tourna vers elle son visage clair, indifférent, aux fines moustaches, courtes par nature : — Tout ceci n'a aucune importance, mademoiselle.

Elle remarqua l'absence des « moustaches de chauffeur », et son regard demeura une seconde sur la lèvre décolorée. Damien rougit violemment et se détourna.

La jeune fille reprit avec effort : — Nous avons pensé, ma mère et moi, que peut-être vous auriez des idées, et que l'argent que vous aviez emporté de Paris ne vous suffirait pas...

Il leva la main, comme pour répéter : — Cela n'a aucune importance ! Elle lui tendit une enveloppe : — Comme il y aura bientôt un mois que vous... que vous êtes avec nous, voici votre salaire.

Il prit l'enveloppe avec un salut et la mit dans sa poche intérieure de son cache-poussière. Elle s'étonna : — Vous ne comptez pas ? Vous savez, il y a une grosse somme là-dedans, tout votre mois ! Il faut compter !

Damien eut un demi-sourire : — Puisque vous me le dites, mademoiselle, comment pourrais-je en douter ? Je vous remercie infiniment. Elle fit un mouvement, étonnée de cette politesse. Il s'y méprit : — Excusez-moi... peut-être désirez-vous un reçu ? Je ne sais si en Angleterre...

— Non merci, nous n'avons pas besoin de reçu. Il reprit son impassibilité songeuse, tout heureux de ne plus se trouver démuné et d'avoir conservé le stylographe d'or. Un instant il eut l'impression que le docteur Maupré avait été indiscret ; mais aussitôt il se souvint de leur dernière entrevue, du matin même :

« Parole d'honneur et secret professionnel », avait dit le médecin. — Non, l'idée avait dû venir d'elle-même aux Silversmith, et c'était une bonne idée. Tout en pensant à ces petites choses, le jeune homme étudiait la carte, et dès que la vieille dame monta en voiture, il démarra.

La campagne était fraîche et ensoleillée ; les ajoncs tardifs mettaient une note gaie dans la lande verte et capricieusement mouvementée. Le long de la rivière, le ciel et les arbres étaient si jolis que l'on eût dit un voyage de rêve dans une tapisserie. C'était une promenade charmante. Qui sait si, l'année prochaine, astringent à un bureau, comme un employé, davantage même, qui sait si le marquis ne regretterait pas cette tournée en automobile ? Quel enfantillage de se trouver malheureux pour si peu de chose !

De nouveau, Damien se méprisait. On roulait à bonne allure, sur un chemin excellent, lorsque, près des premières maisons de Landerneau, une petite détonation retentit, suivie d'un léger sifflement.

Un pneumatique avait éclaté.

— Quel ennui ! s'écria lady Silversmith avec humeur, en anglais. Est-ce qu'il ne peut pas choisir sa route ?

Elle demeura dans la voiture, mais Iris descendit avec le chien, et bientôt un groupe de paysans curieux, de lavandières et d'enfants entoura l'automobile et le chien bizarre.

Damien ne s'était encore jamais trouvé seul en cette occasion, sauf au front. Mais il sut très vite changer la roue. Les paysans regardaient ses longues mains étroites, habiles sans hâte, dont l'une s'ornait de la cheville d'or. Si mince qu'elle fût, les bretons royalistes y reconnaissent des armoiries, et une couronne à trèfles alternés. Un gars d'une quinzaine d'années, après s'être bourré les côtes avec des camarades, s'approcha poliment, son large feutre aux doigts :

— Faites excuse, M'sieur le marquis, mais le chien de madame la marquise, c'est le petit d'une grenouille avec un coq, n'est-ce pas ? Damien fronça les sourcils : — Est-ce qu'il y a un cirque par ici ? demanda-t-il. Voilà un élephant qui a besoin qu'on lui tire les oreilles !

Les gamins qui riaient s'enfuirent ; la réparation était terminée. Le jeune homme rangeait ses outils, espérant que miss Silversmith n'avait pas entendu la réflexion doublement désagréable, à cause du titre donné, et à cause du lien supposé entre lui et la jeune fille.

Mais Iris était justement à côté de

Boutefeu et avait entendu ; elle riait : — Bien répondu ! dit-elle en remontrant en voiture.

Puis tandis que l'on reprenait la route, elle se mit à raconter l'incident, en anglais, à sa mère.

XIII

De falaises en calvaires, d'églises en points de vue, selon les caprices d'un guide imprimé et les volontés des deux voyageuses, les étapes se succédaient sur la terre bretonne, zigzagant avec fantaisie dans ce Mors Bihan peuplé de légendes celtiques, chères au cœur de Damien, et parmi lesquelles il avait été élevé.

Il tournait dans les terres patronymiques de Plomeur, ayant traversé le domaine de Ker-Ankou, la dot de Ghuilaine ; et la perte de ces terres lui mettait le cœur en deuil comme s'il se fût agi d'une personne aimée.

Le marquis, briseur de patrimoine, était enterré à Neully, dans le caveau des de Champdesté, sa famille maternelle ; mais la marquise reposait dans ce cimetière de village qui groupait ses tombes de granit autour de la vieille petite église, construite avec les cromlechs de la lande païenne. Les pierres, presque noires, semblaient polies par le temps ; au pied du clocher branlant un grand porche ouvert attendait les mendiants pour les abriter de la bise, et au-dessus des bancs de bois du pourtour, les statues des saints du pays s'élevaient, simples et candides.

(A suivre).